

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Délibération n° 2530/2018</p>	<p>Objet : Marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie.</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 8

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 4 juillet à 20 h,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Michel CARIGI, 1^{er} adjoint au Maire,

Présents : Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU.

Absents représentés :

Sylvie GERINTE donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Pierre BORNE.

Alain BOUKRIS donne pouvoir à Danielle METRAL.

Joël VILLAÇA donne pouvoir à Bernard KAMMERER.

Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Arlette LEPARC.

Alexandre RICHE donne pouvoir à Marie-France PELLETEY.

Dominique MAIGNAN donne pouvoir à Magali OLIVE.

Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents : Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Magali OLIVE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 4° ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1414-1 à L 1414-4 ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence (MAPA) publié le 17 avril 2018 sur la plateforme MarchesOnLine sous le N° AO-1817-2190 et sur le profil acheteur de la ville, « achatpublic.com » N° 3250663 pour une remise des plis le 17 mai 2018 avant 10h00 ;

Considérant les 09 offres reçues ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de la société CFN, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir 40 points pour le prix (réparti en 30 points pour la DPGF et 10 points pour le DQE), 60 points pour la valeur technique de l'offre (comprenant les sous-critères : moyens humains pour 20 points, méthodologie pour 20 points, sécurité-hygiène-protection de la santé sur 10 points et moyens matériels-respect de l'environnement sur 10 points) ;

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances et Marchés Publics qui s'est réunie le 22 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.

A la majorité 19 voix pour et 4 voix abstentions (Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS pouvoir à Maryse MATHIEU).

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie a la société CFN, pour la somme de 130 878,48 € TTC, sur la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 juillet 2019.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous documents afin de réaliser cette opération, ainsi que prendre toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus au budget 2018, chapitre 011- article 6283, pour la partie fonctionnement de la commune.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 5 juillet 2018



Par délégation,
Jean-Michel CARIGI,
1^{er} adjoint au Maire.